CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC -
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 9 janvier 2024 à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Madame Anne Potvin, mairesse;
Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2;
Monsieur Serge Lacourcière, conseiller siège no.3;
Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4;
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5;
Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6.

Est également présent le directeur général et greffier-trésorier par intérim ainsi que 3 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec.* La mairesse constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023

2 ADMINISTRATION

2.1 Adoption des comptes et des chèques : 138 246,80 $

2.2 Avis de motion et présentation du règlement 569-ADM-2024 relatif au traitement des élus municipaux

2.3 Avis de motion et présentation du règlement 568-ADM-2024 décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2024

3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4 TRANSPORT

4.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Sous-volet, projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Reddition compte

4.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière

4.3 Octroi de la vente de biens municipaux

5 HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 RLS Environnement – Offre de service pour la collecte et le transport des matières compostables

5.2 RLS Environnement – Offre de service pour la collecte et le transport des déchets

5.3 RLS Environnement – Offre de service pour la collecte et le transport des matières recyclables

6 LOISIRS ET CULTURE

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rémunération des pompiers pour l'année 2024

7.2 Société Canadienne de la Croix-Rouge – Entente de service aux personnes sinistrées et avis de contribution

8. VARIA

9 PÉRIODE DE QUESTIONS

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-01-CMD001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2024-01-CMD002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023, tel que rédigé.

ADOPTÉE.

2024-01-CMD003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023, tel que rédigé.

ADOPTÉE.

2024-01-CMD004 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 138 246,80 $ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques :

- Factures payées : 87 144,43 $;
- Chèques : no.12357 à no. 12375
- Prélèvements automatiques : no. 3475 à 3487 ;
- Factures à payer : 37 649,18 $;
- Payes : 13 453,19 $;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;

- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, John-David McFaul, directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

_____
John-David McFaul
Directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 569-ADM-2024 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Par la présente, le conseiller Serge Lacourcière donne avis de motion et de dispense de lecture est faite, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 569-ADM-2024 relatif au traitement des élus municipaux.

Le projet de règlement 569-ADM-2024 est déposé à cette même séance.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 568-ADM-2024 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉÉE 2024

Par la présente, la conseillère Michelle Briand donne avis de motion et de dispense de lecture est faite, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 568-ADM-2024 décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2024.

Le projet de règlement 568-ADM-2024 est déposé à cette même séance.

2024-01-CMD005 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – SOUS-VOLET, PROJET PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Déléage a pris connaissance des modalités d'application du Volet projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes du projet a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvée sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane RIvest, appuyé par le conseiller Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- approuve les dépenses d'un montant de 51 452,95 $ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2024-01-CMD006 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Déléage a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisé comme abat-poussières;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*;

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Déléage désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE la Municipalité de Déléage confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière *(chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide)* nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Déléage s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée;

QUE la Municipalité de Déléage confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Déléage s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité de Déléage s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit à la signature de celui-ci au 31 octobre 2024, avec possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de l'UMQ, soit jusqu'au 31 octobre 2025 puis jusqu'au 31 octobre 2026;

QUE la Municipalité de Déléage reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2024-01-CMD007 OCTROI DE LA VENTE DE BIENS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié un appel d'offres pour la vente de biens municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite disposer du camion Chevrolet Silverado 2009 et d'une pelle de devant fixe pour chasse-neige;

CONSIDÉRANT QU'une seule proposition a été reçues pour chacun des items;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest appuyée par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de procéder à la vente du Chevrolet Silverado 2009 pour la somme de 500 $ à Carrière Beauregard et Fils Inc.

- de procéder à la vente d'une pelle de devant fixe pour chasse-neige pour la somme de 400 $ à Carrière Beauregard et Fils Inc.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-01-CMD008 RLS ENVIRONNEMENT – OFFRE DE SERVICE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES COMPOSTABLES

CONSIDÉRANT QUE l'entente de la collecte et le transport des matières compostables sur le territoire de la municipalité, vient à échéance le 31 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie RLS Environnement est la seule compagnie à fournir le service aux municipalités situées au sud de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de renouveler l'entente avec RLS Environnement pour la période du 1er février 2024 au 31 janvier 2025, pour un montant de 55 056 $, plus les taxes applicables, à raison de 37 collectes annuelles des matières compostables pour ladite période;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'accepter l'offre de service avec RLS Environnement pour la collecte et le transport des matières compostables pour une période de douze (12) mois.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2024-01-CMD009 RLS ENVIRONNMENT – OFFRE DE SERVICE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS

CONSIDÉRANT QUE l'entente de la collecte et le transport des déchets sur le territoire de la municipalité, vient à échéance le 31 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie RLS Environnement est la seule compagnie à fournir le service aux municipalités situées au sud de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de renouveler l'entente avec RLS Environnement pour la période du 1er février 2024 au 31 janvier 2025, pour un montant de 58 681 $, plus les taxes applicables, à raison de 26 collectes annuelles des déchets pour ladite période;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par par le conseiller Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'accepter l'offre de service avec RLS Environnement pour la collecte et le transport des déchets pour une période de douze (12) mois.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2024-01-CMD010 RLS ENVIRONNEMENT – OFFRE DE SERVICE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE l'entente de la collecte et le transport des matières recyclables sur le territoire de la municipalité, vient à échéance le 31 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie RLS Environnement est la seule compagnie à fournir le service aux municipalités situées au sud de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de renouveler l'entente avec RLS Environnement pour la période du 1er février 2024 au 31 janvier 2025, pour un montant de 48 595 $, plus les taxes applicables, à raison de 26 collectes annuelles des déchets pour ladite période;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'accepter l'offre de service avec RLS Environnement pour la collecte et le transport des matières recyclables pour une période de douze (12) mois.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2024-01-CMD011 RÉMUNÉRATION DES POMPIERS POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE chaque année le salaire des pompiers est augmenté;

CONSIDÉRANT QUE chaque année le salaire des pompiers est augmenté;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité que tout son personnel bénéficie de ce même avantage;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de majorer la rémunération des pompiers de 2,4 %.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2024-01-CMD012 SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – ENTENTE DE SERVICE ET AVIS DE CONTRIBUTION

ATTENDU QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (I.R.Q, chapitre S2.3), que les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministre de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'autoriser le paiement de 386.20 $ couvrant la période de mars 2024 à février 2025;

- d'autoriser la mairesse et le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité de Déléage, l'entente de services aux personnes sinistrées.

- d'imputer la dépense au poste budgétaire 55 13100 000.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-12-CMD013 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h25.

ADOPTÉE.

Anne Potvin, mairesse	John-David McFaul, directeur général et greffier-trésorier par intérim

,